

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 2022-16 du 19 octobre 2022 portant création, organisation et fonctionnement de la Cour spéciale des Affaires foncières.

Ce projet de loi complémentaire suggère la redéfinition des compétences d'attribution de la Cour spéciale des Affaires foncières, pour lui permettre de connaître désormais autant des actions en revendication ou en confirmation de droit de propriété que des actions relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

De ce fait, le contentieux des actes administratifs en matière foncière et domaniale reste du ressort du tribunal administratif.

Le texte aborde par ailleurs, la redéfinition des compétences territoriales de la Cour spéciale des Affaires foncières. Celles-ci s'étendent sur les communes d'Abomey-Calavi, Allada, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo, Sèmè-Podji et Tori-Bossito. De même, la Cour connaît désormais des litiges relatifs aux fonds de terre s'étendant sur une commune limitrophe de celles mentionnées ci-dessus, la loi de 2022 n'ayant pas précisé la juridiction compétente dans ce cas de figure.

En outre, le projet de loi comporte une réforme organisationnelle de la mise en état qui vise à moderniser, améliorer et accélérer le processus de gestion des affaires judiciaires pour une meilleure efficacité du service public, davantage de transparence et une fluidité des relations avec les usagers.

Ainsi, l'organisation d'une conférence préparatoire permettra de rationaliser la procédure avec plus de prévisibilité de façon à réduire les

retards de l'instruction judiciaire. Ceci suppose que les parties s'entendent au préalable sur les étapes, les délais et les règles de procédure pour le règlement de leur affaire. L'objectif poursuivi est de planifier le processus en garantissant que toutes les parties assument leurs responsabilités.

Enfin, l'intégration du numérique favorisera l'utilisation de technologies telles que la gestion électronique de dossiers, les audiences à distance, la communication électronique et les outils de gestion de cas, toutes choses visant à simplifier et automatiser les processus judiciaires.

La finalité recherchée est d'assurer l'efficacité des services judiciaires, la réduction des coûts et de favoriser l'accès libre et en permanence des parties aux informations et documents en temps réel.

Au total, cette innovation induira :

- un meilleur suivi par les parties au procès, de leurs causes et du règlement en cours ;
- plus de transparence sur le déroulement de la procédure ;
- le renforcement de la confiance dans le règlement judiciaire des affaires, les parties comprenant et participant activement au processus.

Le ministre de la Justice et de la Législation veillera à l'aboutissement de la procédure législative concernant cette réforme.

I-2. Création de la Société d'Entretien et de Maintenance des Immeubles (SEMI) et approbation de ses statuts.

Depuis 2016, l'exécution du Programme d'Action du Gouvernement a permis à notre pays de se doter d'un patrimoine immobilier important et de qualité, couvrant de nombreux secteurs (bâtiments résidentiels, administratifs, équipements hôteliers, de loisirs, etc.).

Ce développement remarquable de l'immobilier nécessite un entretien adéquat et optimal, par des professionnels du métier, afin de garantir la durabilité des infrastructures construites.

A cet effet, l'État s'est associé avec des organismes publics ou parapublics, pour créer la SEMI dont les prestations couvriront tout le territoire national.

Ce faisant, il sera instauré un cadre approprié pour assurer une offre de services techniques et de maintenance des patrimoines bâtis, aux fins de

créer un écosystème et une chaîne de valeurs intégrant les PME-PMI autour de ces métiers spécifiques, dans une démarche de faire-faire.

Sont concernés, les travaux d'étanchéité, l'entretien des voiries, la maintenance des installations électriques, de plomberie, de climatisation, l'entretien des espaces verts, les services de nettoyage, la sûreté et le gardiennage, ou encore la maintenance des systèmes et installations techniques liés aux infrastructures physiques (vidéosurveillance, ascenseurs, etc.).

En adoptant les statuts de la Société, le Conseil a instruit les ministres compétents à l'effet d'accomplir les diligences nécessaires au démarrage effectif de ses activités.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les textes d'application de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 ainsi que les décrets portant :

- modalités d'application de la loi n° 2022-28 du 07 décembre 2022 portant régime de prise en charge et de protection des personnes victimes en mission commandée ou de leurs ayants droit ;
- création, attributions, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Inclusion financière (SNIF) en République du Bénin ;
- création du Centre hospitalier international de Calavi et approbation de ses statuts ;
- modification du décret n° 2023-409 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé (ARS) ;
- modification du décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la présidence de la République.

II- Communications.

II-1. Réalisation de missions de maîtrise d'œuvre complète dans le cadre des projets de réhabilitation de lycées techniques agricoles, de lycées techniques professionnels et de construction du Lycée technique du Tourisme, Hôtellerie et Restauration d'Akassato ainsi que du Lycée de Jeunes Filles d'Abomey.

Après l'attribution de la première vague de projets à des cabinets pour la maîtrise d'œuvre partielle de 21 nouveaux lycées techniques agricoles, de 6 écoles de métiers, de 6 lycées scientifiques et 2 écoles normales supérieures, le présent lot d'établissements permet de prendre en compte le reste des sites identifiés.

Il s'agit de ceux de 9 anciens lycées techniques agricoles, 15 anciens lycées techniques professionnels et ceux destinés à la construction du Lycée technique du Tourisme, Hôtellerie et Restauration d'Akassato ainsi que du Lycée de Jeunes Filles d'Abomey.

Les cabinets retenus auront pour missions de conduire toutes les prestations de la maîtrise d'œuvre complète, notamment l'état des lieux, les investigations sur les infrastructures existantes au niveau des anciens lycées, l'élaboration, la programmation architecturale et la production de l'esquisse-type de chaque lycée et école, la réalisation des études d'avant-projet sommaire et d'avant-projet détaillé.

Il est également attendu desdits cabinets d'autres types de prestations devant conduire à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises. Ils devront par la suite assister l'autorité contractante, notamment dans la passation des marchés, la surveillance et le contrôle des travaux.

Les ministres concernés veilleront à l'accomplissement des diligences nécessaires devant aboutir au démarrage effectif des chantiers.

II-2. Réhabilitation de bâtiments et acquisition d'équipements au profit des unités de cardiologie interventionnelle et de réadaptation cardiovasculaire du Centre national hospitalier et universitaire Hubert Koutoukou MAGA de Cotonou.

Les travaux de réhabilitation portent sur des locaux où seront installés les équipements modernes à acquérir dans le cadre de la mise en place du pôle d'excellence de cardiologie interventionnelle et de réadaptation cardiovasculaire dans cet hôpital pour une meilleure prise en charge des patients.

Il s'agit notamment d'équipements de cardiologie interventionnelle, de réadaptation cardiovasculaire, de mobiliers pour les unités qui accueillent ces spécialités, de matériels informatiques et l'installation du réseau informatique dans lesdites unités.

III- Mesures individuelles

Ont été prononcées, les nominations ci-après :

✓ A la présidence de la République

Agent judiciaire du Trésor

Monsieur Gilbert Ulrich TOGBONON

Collaborateurs à l'Agence judiciaire du Trésor

Messieurs

- Romuald GBENOU
- Mahugnon Fréjus Lucas AKPOTROSSOU

✓ Au ministère de la Justice et de la Législation

Après avis du Conseil supérieur de la Magistrature

A la Chancellerie

Directeur de cabinet

Monsieur Moussa ADAMOU

- **Direction des Services et Professions judiciaires**

Collaborateur

Madame Folakè Grâce Lyliane ODJO

- **Direction de la Législation et de la Codification**

Collaborateurs

Messieurs

- Ulrich Sèdjro Miguel DEGUENON
- Gani Romuald IROTORI
- Ebony Viako DASSI

Dans les juridictions

- **Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme**

Chambre des Libertés et de la Détention

Monsieur Elias Mahoulé Syné GUIDI

4^{ème} substitut du procureur spécial

Madame Eyitayo Karamatou SANNY

- **Cour d'appel de Commerce de Cotonou**

Conseillers

Messieurs

- Sèwèna Rodrigue GBAGUIDI
- Goumbabe Appolinaire G. HOUNKANNOU
- **Tribunal de Commerce de Cotonou**

Juges au tribunal

Madame et monsieur

- Ken'tché Edith OROUNLA
- Tédé Pacôme FALANA
- **Cour d'appel de Cotonou**
- **Tribunal de première instance de 1^{ère} classe de Cotonou**

Juge du 4^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Ozias Sèwanou KINTOYESSE

Juge du 5^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Christophe Ekanyé HOUEDETE

Juges au tribunal

Messieurs

- Enagnon Marion Leriche ATINMAKAN
- Delphin YATOPA
- Pamphile AWO-GBOSSA
- Guigonou Thierry A. MEDEGNONWA DJIDONOU
- Arcadius Thierry Houéfa Kossi-Latè ADJAHOUHOUE

Juge du pôle des mineurs

Madame Wassilatou BOUKARI

4^{ème} substitut du procureur de la République

Monsieur Yélognon Jacob AHIFFON

- Tribunal de première instance de 1^{ère} classe de Porto-Novo

Juges au tribunal

Messieurs

- Sagbo Alexis GOUWAKINNOU
- Cossi Hermann OGOUGBE
- Jean-Marie DADO TOSSOU
- Xavier ADANDEDJAN

Juge du pôle des mineurs

Monsieur Clément DOSSOU

- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Abomey-Calavi

Juge au tribunal

Madame Françoise Houéfa Kossi-Latè AVOUNGNASSOU

Juge du 3^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Zinsou Jean-Paul ANATO

Juges au tribunal

Messieurs

Olakpèdjou Tchègoun Christian OGNI

Gboja Jude DJISSA

Juge du pôle des mineurs

Madame Eurelle Edjrossè PRODJINOTHO

- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Ouidah

Juges au tribunal

Madame et messieurs

- Mahugnon Marilyne Florine AGUESSY
- Tométchi Ezékiel SOHOU
- John James Yéida ATINDEHOU
- Ernest GANGAN

Juge du pôle des mineurs

Madame Faith Colombe Ayahomi Assiki AVODAGBE

- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Pobè

Juge du 2^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Wézoumasèssèhou Boris Claver HOUNSOU

Juge au tribunal

Monsieur Pascal HOUEMABOU

- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Allada

Juge du 2^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Nahamma Ernest KASSA

Juge du pôle des mineurs

Monsieur Abdou Safiou BOURDJA

Juges au tribunal

Madame et messieurs

- Gisèle GBAGUIDI
- Souahibou MAGAZI
- Fataou KOUTCHELE ASSOUMA

• Cour d'appel d'Abomey

- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Aplahoué

Juge du 2^{ème} cabinet d'instruction

Madame Hikmath Atchakè Olaitan ALI

Juge du pôle des mineurs

Monsieur Ahamadou AMADOU

Juges au tribunal

Madame et monsieur

- Afi Anne-Rachel Mawussé GBEHA TOHOUEYOU
- Fiacre Alexis Onésime Akotchayé KOLA

- **Tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Abomey**

Juge au tribunal

Monsieur Joël ADAM

Juge du pôle des mineurs

Madame Sèna Edwige ATACHI

Juges au tribunal

Messieurs

- Johannès Sèdjro WOLLO
- Noudjinhoué Sèdjro Paul VISSOH AHISSIN
- Satognon Célestin HOUEDO

- **Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Savalou**

Juges au tribunal

Messieurs

- Modeste AÏKPE
- Assogba Yélian Fabrice YEHOSSOU

Juge du pôle des mineurs

Monsieur Dégbégnon Romain ASSOGBA

- **Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Dassa-Zoumè**

Juge du 2^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Isdeen Bolalé Adissa ODJOUGBELE

Juge au tribunal

Monsieur Sèdjolo Hugues TOSSOU

Juge du pôle des mineurs

Madame Cica Clémence ASSOGBAGA

- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Lokossa

Juges au tribunal

Messieurs

- Hervé ADOUKONOU
- Eric Shéyi DEGUENON

Juge du pôle des mineurs

Madame Maëlle Ophélie Ariane da TRINIDADE

- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Comè

Juge du 2^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Arnaud Euloge SEWANOU

Juge au tribunal

Monsieur Vincent ZOBLATIN

- Cour d'appel de Parakou
- Tribunal de première instance de 1^{ère} classe de Parakou

Juges au tribunal

Messieurs

- Constant AHOLOU
- Mohamed BONI ABDOU
- Mahouto Jean de Dieu DJOSSOU
- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Natitingou

Juge au tribunal

Messieurs

- Bertin KADAÏ
- Koffi Théodore ZANKOU

Juge du pôle des mineurs

Madame Rollande Melvina Bidossessi BINAZON

2^{ème} substitut du procureur de la République

Monsieur Sèmako Hervé HOUNSOU

- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Kandi

Juge du 2^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Paulin Armand Akonassou ALLOTIN

Juge du pôle des mineurs

Monsieur Norbert SAHGUI

Juges au tribunal

Messieurs

- Edgard Marcolino Codjo COFFI
- Minakpon Roger KPOHOUN

Substitut du procureur de la République, chargé du pôle des mineurs

Monsieur Yannick Fréjus HOUENON

- Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Djougou

Juge du 2^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Adam Damase HOUNMENO

Juges au tribunal

Messieurs

- Juste Ulrich ADOUWEKONOU
- Tchéwanou Gédéon GBOBADA

- **Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Malanville**

Juge du 1^{er} cabinet d'instruction

Monsieur Abdel-Aziz ZAKARI

Juge du 2^{ème} cabinet d'instruction

Monsieur Kouyè M'bo Fantouré Ismaël TCHENTI

Juges au tribunal

Madame et monsieur

- Samsone Marthe Dossi LOKONON
- Sévérin ZONDOE

Substitut du procureur de la République, chargé du pôle des mineurs

Monsieur Lionel DJESSOUHO

✓ **Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique**

Directeur de la Coopération technique de Sécurité

Monsieur Babatoudji Edouard KONFO

**Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité publique
Atlantique/Littoral**

Monsieur Monyibi Mesmin HOUNDAKO

✓ **Au ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du
Développement Durable**

Directeur général du Port Autonome de Cotonou

Monsieur Bart Van EENOO

**Secrétaire permanent de la Commission Béninoise au Développement
Durable**

Monsieur Bamikolé Jacques KOUAZONDE

✓ Au ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines

Directeur Général de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)

Monsieur André-Marie KACZMAREK

✓ Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la
Promotion de l'Emploi

Directeur de cabinet

Monsieur Koladé Ayédero OKOUDJOU.

Fait à Cotonou, le 20 décembre 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.